



**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE**

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 24-07 – CIRCUIT 125

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-trésorière :

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 21 octobre 2016, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT N° 24-07 : « Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 24, tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03, 24-04, 24-05 et 24-06, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat-Chertsey / Montréal »

L'objet de ce règlement consiste à modifier le trajet du circuit 125 afin de ne plus desservir le secteur de la Ville de Mascouche et d'effectuer au Terminus Terrebonne que des débarquements (en direction de Montréal) ou des embarquements (en direction de Chertsey).

Ces changements auront pour effet de modifier l'horaire actuellement en vigueur.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet du CRTL à l'adresse www.jembarque.com ou au bureau du CRTL situé au 930, rue Saint-Louis à Joliette.

Ce présent règlement entrera en vigueur le dimanche 4 décembre 2016.

Donné à Joliette, Québec

Ce dixième (10^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille seize.

Tanya Gernier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière